



Carry-le-Rouet, le 13 mars 2023 à 18h30

Désignation par l'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur du 13 mars 2023 de Monsieur Rémi Savournin en qualité d'expert chargé d'évaluer conjointement avec le cabinet Ledouble le prix de rachat des parts de fondateur

Désignation par le conseil d'administration de la société du 13 mars 2023 du cabinet Ledouble, avec effet au 20 mars 2023, en qualité d'expert chargé d'évaluer conjointement avec Monsieur Rémi Savournin le prix de rachat des parts de fondateur

Il a été convenu d'un commun accord entre les experts ci-dessous mentionnés, les administrateurs gérants représentant les porteurs de parts de fondateur et la Société, de proroger le délai de remise de leur rapport afin de tenir compte des exigences liées à la réalisation des différents travaux d'expertise.

L'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur s'est réunie le 13 mars 2023 à l'effet de désigner à nouveau Monsieur Rémi Savournin en qualité d'expert chargé d'évaluer le prix de rachat des parts de fondateur.

A la suite de cette désignation, le conseil d'administration s'est également réuni le 13 mars 2023 à l'effet de désigner à nouveau le cabinet Ledouble, représenté par Madame Agnès Piniot et Monsieur Sébastien Sancho, cette désignation prenant effet au 20 mars 2023, date initialement fixée pour la remise du rapport commun des experts.

Monsieur Rémi Savournin et le cabinet Ledouble sont chargés d'évaluer le prix de rachat des parts de fondateurs conformément aux articles 4 et 5 du décret n°67-452 du 6 juin 1967.

Ils disposent d'un délai de deux mois à compter de la prise d'effet de la désignation du dernier d'entre eux, soit jusqu'au 20 mai 2023, pour déposer un rapport commun.